

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

Siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 janvier 2026**OBJET DE LA DELIBERATION****TARIFICATION POUR L'ANNEE 2026**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à **l'unanimité** des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **14** membres présents et **1** membre représenté par pouvoir accordé, soit **15 membres votants** à savoir :

Présents :

1- M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11- M.. OGIER Yvan
2- Mme BROSSE Chantal	12- M. REBOUX Georges
3- M. CHARRETIER Nicolas	13- M. REVEILLE Yves
4- M. CHAZAL Jacques	14- M. SANIAL Jean
5- M. COUCHAUD Patrice	15- M. VERNET Gérard
6- M. DALBEGUE Gérard	16-
7- M. FAYARD Stéphanie	17-
8- M. FRECHET Daniel	18-
9- M. FRECON Laurent	19-
10- M. FRECON Sébastien	

Absents avec excuses : Mme BRUEL Nicole - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric – M. PALIARD Rambert

Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Afin d'examiner et voter le budget primitif 2026, Monsieur le Président propose les bases de tarification pour 2026 avec une hausse de 1.00 % sur les tarifs de distribution d'eau brute pour l'irrigation, à l'exception des tarifs locations et droits pour lesquels il est décidé d'appliquer l'arrêté préfectoral du 1/10/2025 et les tarifs de secrétariat des ASA avec hausse de 25%..

I – IRRIGATION

Tarification HT 2026

a) Individuelle :

- par gravité : 0,5 l/s par ha - par ha souscrit	324.10 €
avec un minimum de mise en recouvrement	160.90 €
- par aspersion : par l/s souscrit pour l'agriculture (possibilité d'application de l'art. 6 du R.I., limite de maxima)	273.10 €
- par aspersion : par l/s pour jardin	212.90 €
- Forfait jardin	139.60 €
- Abreuvement sur gravité par prise :	139.60 €

b) Collective :

- le l/s souscrit	103.00 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période d'irrigation (solde été 2025)	0.04975 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période d'irrigation (acompte été 2026)	0.05025 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période hors irrigation	0.00 €

c) Fourniture d'eau sous pression aux Associations : Charges réelles non connues à ce jour, ce tarif sera voté ultérieurement.

Frais d'exploitations Station Mont d'Uzore: Charges 2025 (facturées en 2026)

- le m3 enregistré mis en pression	<u>€ par m3</u>
- le l/s souscrit de mise sous pression	<u>€ par l/s</u>

Frais d'exploitations Station des Vignasses : Charges 2025 (facturées en 2026)

- le m3 enregistré mis en pression	<u>€ par m3</u>
- le l/s souscrit de mise sous pression	<u>€ par l/s</u>

II - CONCESSIONS

a) pour usage industriel ou public : au l/s	4 326.70 €
b) pour usage industriel ou public occasionnel : au l/s	5 230.79 €
c) pour usage particulier d'abreuvement ou de puisage à l'unité	33.20 €
d) environnement : au l/s	527.50 €

III - REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT

GRAVITAIRE : charges réelles

- Hectare	35.50 € l'ha
- l/s agriculture - aspersion et collectif et environnement	63.40 € le l/s
- Minimum (< à 0ha50 et l/jardin)	9.00 l'un
- Forfait jardin, abonnement domestique et abreuvement	3.60 l'un

IV – LOCATION - DROITS - OCCUPATION DU DOMAINE DU CANAL DU FOREZ (indexation selon arrêté préfectoral des fermages)

a) - Dépôts ou culture pour une surface < à 0,20 ha : l'ha annuel	265.20 €
- Dépôts ou culture pour une surface > à 0,20 ha : l'ha annuel	104.50 €
b) Droit de pêche annuel accordé à la Fédération de Pêche	0.00€
g) Location du débitmètre, de la télétransmission et du limiteur de débit	0.00 €

V – DIVERS

- Demande de renseignement sur les archives du canal 36.00 € de l'heure
- Mission de Conseil et Assistance : 808 € HT pour une journée
404 € HT pour une demi-journée
- Contribution des ASA au groupement d'achat d'électricité du SIEL année N-1 : charges réelles
Part Fixe : 18.75 € HT par ASA
Part Variable : 0.0005 € HT par Kwh

VI - SECRETARIAT DES A.S.A.

ASA ADHERENTES AU SMIF :

* moins de 10 adhérents	1 790.00 €
* plus de 10 adhérents	2 740.00 €

De plus, il sera refacturé aux ASA, les frais de timbres des convocations d'assemblée générale et les courriers exceptionnels.

VII - IRRIGATION PAR ASPERSION**A. PERIMETRE SAINT-CYPRIEN/ANDREZIEUX-BOUTHEON**
BORNES

Débit		Hectare	Fonctionnement 2026 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	906
7.2	2	3.33	1 212
10.8	3	5	1 818
14.4	4	6.67	2 426
21.6	6	10	3 637
27	7.5	12.5	4 547
32.4	9	15	5 454
43.2	12	20	6 257

Rappel Tarification m3 des BornesConsommation d'eau à 0,1090 € H.T. / m³

Eté 2025

Consommation d'eau à 0,2006 € H.T. / m³

Hiver 2025/2026

Tarification m3 des BornesConsommation d'eau à 0,1101 € H.T. / m³

Eté 2026

Consommation d'eau à 0,2026€ H.T. / m³

Hiver 2026/2027

Redevance Agence de l'eau : 0.0206 € le m³ enregistré au compteur des bornes**Branchements Particuliers et Prises Abreuvoirs avec compteur****ST CYPRIEN ANDREZIEUX****Redevance de fonctionnement :**

par branchement

180.50 € HT

pour 1/2 branchement

90.25 € HT

Redevance proportionnelle à la consommation :**Rappel tarification***Consommation d'eau été 2025 et hiver 2025/2026 :**de 0 à 350 m³ :**0.1090 € HT/m³**à partir de 351 m³ :**0.3340 € HT/m³**Majoration pour fourniture d'eau hivernale :**0.0963€ HT/m³***Consommation d'eau été 2026 et hiver 2026/2027 :***de 0 à 350 m³ :**0.1101 € HT/m³**à partir de 351 m³ :**0.3373 € HT/m³**Majoration pour fourniture d'eau hivernale :**0.0973€ HT/m³*

Redevance Agence de l'eau : 0.0206 € le m³ enregistré au compteur des bornes

B. RESEAU DU MONT D'UZORE

SECTEUR DE MONTVERDUN

BORNES

Débit		Hectare	Fonctionnement 2026 € HTVA
en m ³ /h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	585
7.2	2	3.33	778
10.8	3	5	1 167
14.4	4	6.67	1 546
21.6	6	10	2 316
27	7.5	12.5	2 891
32.4	9	15	3 468
43.2	12	20	4 618
54	15	25	5 771
72	20	33.33	7 688

Rappel Tarification m3 Bornes Montverdun

Consommation d'eau à 0.1153 € H.T. / m³

Été 2025

Tarification m3 Bornes Montverdun

Consommation d'eau à 0.1165 € H.T. / m³

Été 2026

Redevance Agence de l'eau : 0.0206 € le m³ enregistré au compteur des bornes

Branchements Particuliers et Prises Abreuvoirs avec compteur

Secteur de Montverdun

Redevance de fonctionnement :

par branchement 185.20 € HT

pour 1/2 branchement 92.60 € HT

Redevance proportionnelle à la consommation :

Rappel tarification

Consommation d'eau été 2025 :

de 0 à 350 m³ :

0.1153 € HT/m³

à partir de 351 m³ :

0.3432 € HT/m³

Consommation d'eau été 2025 :

de 0 à 350 m ³ :	0.1165 € HT/m ³
à partir de 351 m ³ :	0.3466 € HT/m ³

Redevance Agence de l'eau : 0.0206€ le m³ enregistré au compteur des branchements
jardin

C. PERIMETRE ST-CYPRIEN/ANDREZIEUX - RESEAU DU
MONT D'UZORE

PRISES ABREUVOIRS - ETANGS ET PRISES ACCESSOIRES DE DEFENSE
CONTRE L'INCENDIE

2) Prises Abreuvoirs en pied de borne sans compteur

moins de 30 têtes de bétail adulte :	
- redevance forfaitaire :	123.00 € HT
plus de 30 têtes de bétail adulte :	
- redevance forfaitaire :	182.70 € HT

3) Etangs

Redevance forfaitaire à l'hectare :	177.50 € HT
-------------------------------------	-------------

4) Prises accessoires de défense contre l'incendie

$76.22 \times 0.1165 =$	166.40 € HT
0.05336	

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve la tarification proposée

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A MONTBRISON, le 27 janvier 2026

Le Président,

Jean Yves BONNEFOY

Le Secrétaire


